



## Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

**Etaient présents : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX François, EYMARD Marie, LE ROUX Frédéric, RIGOINE DE FOUGEROLLES May, TOURNIER Roland, LE GURUN Caroline, PHILIPPE Hugues, CAMBOLY Laurine, DESNOS Kevin.**

Etaient Absents et représentés :

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h00  
Claudine LE ROUX est désignée secrétaire de séance.

Le présent procès-verbal rend compte de l'installation du nouveau conseil municipal en sa séance du 20 mars 2026 à 14h00.

### **1. Délibération relative à l'élection du Maire – D 2026-02**

Monsieur François LEROUX , doyen d'âge, a présidé l'élection du nouveau Maire. Il a été constaté que le quorum des membres devant être physiquement présent pour l'élection était atteint. Après appel à candidature un seul candidat s'est présenté : Monsieur Philippe LE FUR. Un vote a été organisé tel que rapporté au procès-verbal d'élection. Monsieur Philippe LE FUR a été élu Maire à la majorité des membres votants et présents soit 11 votes pour.

### **2. Délibération relative au nombre d'adjoints – D 2026-03**

Monsieur Le Maire Philippe LE FUR propose de fixer le nombre d'adjoints à deux.

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et votants le nombre d'adjoints à deux.**

### **3. Délibération relative à l'élection des adjoints D 2026-04**

Monsieur Le Maire Philippe LE FUR informe qu'il y a lieu d'élire les adjoints. Après appel à candidature de liste une liste s'est proposée. La liste conduite par Madame Claudine LE BERRE a obtenu 8 voix sur 11 votes (3 abstentions) ;

**Sont élus adjoints :**

- **1<sup>er</sup> adjoint ; Claudine LE BERRE**
- **2<sup>ème</sup> adjoint ; François LEROUX.**

### **4. Délibération relative aux délégations consenties par le conseil municipal aux Maire 2026-05**

Le conseil municipal peut déléguer directement au Maire un certain nombre d'attribution limitativement énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé de fixer les délégations consenties après délibération le conseil souhaite conserver certains domaines de compétences. Il est en conséquence adopté à l'unanimité de déléguer 18 domaines de compétences.

**5. Délibération relative à la désignation des représentants de la commune de l'île d'Houat auprès de l'association des Iles du Ponants (API). D 2026-06**

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la participation de la commune de l'île d'Houat à l'Association des Iles du Ponant (AIP). Il convient de rappeler que l'association a pour but de lutter contre les handicaps communs ou spécifiques aux Iles du Ponants. Les statuts de l'association des îles du Ponant prévoient que chaque île est représentée par 2 membres du Conseil municipal.

Il est en conséquence proposé de désigner Monsieur le Maire de la commune de Houat comme membre de droit et Madame Claudine LE BERRE suppléante.

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et votants cette désignation.**

**6. Délibération relative à la désignation des représentants de la commune de l'île d'Houat auprès de la compagnie des ports du Morbihan. 2026-07**

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la représentation de la commune de l'île d'Houat aux instances de la compagnie des ports du Morbihan. Il convient de rappeler que la compagnie des ports du Morbihan assure par sous-délégation la gestion du port départemental de Saint-Gildas. Les statuts de l'association des îles du Ponant prévoient que chaque île est représentée par 2 membres du Conseil municipal. Il est en conséquence proposé de désigner Monsieur le Maire comme représentant de la commune de l'île d'Houat auprès de cette société publique locale (SPL) avec Monsieur LEROUX Frédéric.

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et votants cette désignation.**

**7. Délibération relative à la désignation des représentants de la commune de l'île d'Houat auprès de l'association Escale Photo. D 2026-07**

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la représentation de la commune de l'île d'Houat à l'association Escale Photo. L'association Escale Photo organise des expositions de photographies sous l'égide de plusieurs communes sous forme d'un festival en libre accès qui s'expose en grand format dans 5 communes du Morbihan : Houat Belle-Ile (Le Palais) Plouharmel Locmariaquer et Arzon. Il est proposé de désigner Monsieur le Maire en tant que représentant de la commune de l'île d'Houat assisté de Monsieur TOURNIER Roland.

**Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et votants cette désignation.**

**La séance est levée à 14h40**

La secrétaire de séance,  
Claudine LE BERRE



Le président de séance,  
Philippe LE FUR,

